



LE DÉPARTEMENT

COMMUNE de

17 SEP. 2024

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

**Pôle aménagement**  
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique  
Unité planification et aménagement  
Hôtel du Département  
CS 31802  
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Philippe MOLLIER  
Maire  
MAIRIE DE NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE  
285 rue de Savoie

73590 NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE

Contact : Emmanuelle THOMAS  
☎ 04 79 44 50 56  
✉ [amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr](mailto:amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr)

Nos réf. : ET/VM/PAD-SG/SAT/D/2024/423239

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez soumis pour avis, le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je souhaite que l'article N 3.1 - Dispositions concernant les accès dans chacune des zones (U, AU, A et N) soit modifié ainsi : pour toute demande d'accès à une route départementale, le raccordement de l'accès nouveau (ou de la voie nouvelle) nécessitera une plateforme de 5 mètres de longueur avec une pente maximum de 5 %.

Sous réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus, j'émet un avis favorable sur l'arrêt du projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,

Par délégation

Eva ALL

Directrice

Signé par : Eva ALIACAR

Date : 12/09/2024

Qualité : Directrice Générale Adjointe Aménagement

Service de l'aménagement.